

*Droit à la
le Gérant
je Consens*



Bulletin mensuel

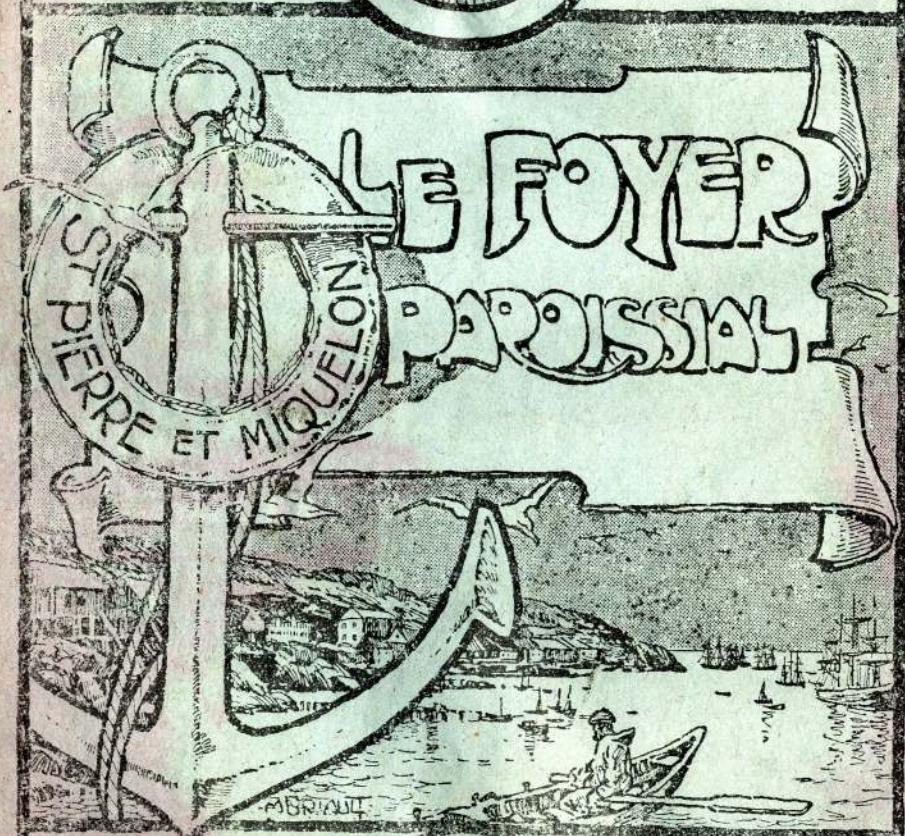
5^e Année

N° 59



NOVEMBRE
DÉCEMBRE.

1928



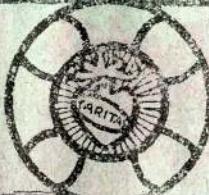
ABONNEMENT

(servi par la Poste)

France . . .	10 fr.
Etranger . . .	12 fr.

ADMINISTRATION

Au Presbytère
de Saint-Pierre.





230

DEMANDEZ chez votre épicer
Le Tobin's Tea
le meilleur
le meilleur marché.

DEMANDEZ aussi
le plus économique
des Cafés décaféinés
Le Old Colony



Léon BRIAND
ST-PIERRE & MIQUELON

Dépôt de Journaux
des Messageries Hachette
Toutes Revues Scientifiques et Littéraires
Journaux de Modes Français et Etrangers
Librairie - Papeterie

HAUT-PARLEURS

DIFFUSEURS

PIÈCES DÉTACHÉES
DUCRETET - PATHÉ
RADIO L. L. - VITUS

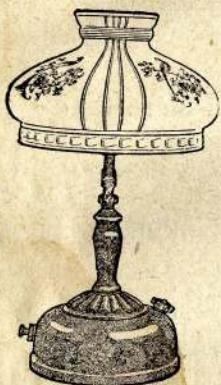
POSTES DE RADIO

PRODUITS & APPAREILS
« KODAK »

C.P. Chartier et Cie,
Vins et Spiritueux.

American House

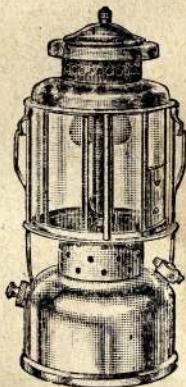
Vins et spiritueux. Quai de la Roncière



AMELIOREZ l'éclairage chez vous par l'emploi des LAMPES et LANTERNES « COLEMAN QUICK-LITE ». Allumage instantané avec allumette. Fonctionnement peu coûteux (un litre de gazoline pour 15 heures d'éclairage) et donnant une lumière qui rivalise avec celle du soleil, excessivement brillante et d'une puissance de 800 bougies, tout en restant douce à la vue, sans aucun danger, le contenu ne pouvant pas se répandre ni faire explosion.

DEMANDEZ ÉGALEMENT LA CHAUFFÉRETTE

« COLEMAN RADIANT HEATER » : elle donne une chaleur saine et confortable, sans odeur, sans aucun danger d'explosion ; elle permet de chauffer les appartements très rapidement, même par les plus grands froids, et à un coût très modéré (un gallon de gazoline chauffe durant 15 heures) ; elle peut se transporter aisément, tient très peu de place et reste toujours propre.



Le FER À REPASSER « COLEMAN » tient aussi sa bonne place au foyer et donne les meilleurs résultats.

DEPOT DE TOUS ARTICLES "COLEMAN"
CHEZ M^{ME} V^{ME} A. PATUREL.

V^{me} A. PATUREL

EPICERIE, GROS ET DÉTAIL

Produits Alimentaires en tous genres

Grand choix de LINOLEUMS & TOILES CIRÉES pour Parquets

TOILES POUR TABLES & TAPISSERIE

POELES DE CUISINE & CALORIFERES — CHAISES — FAUTEUILS

VOITURES & TRAINEAUX D'ENFANTS — MEUBLES DIVERS



232

BOISSON

SUC CANADIEN

Remplace le cidre

Préparation facile

Le flacon pour 110 litres : 11 fr. 75

Flacon essai pour 25 litres : franco contre 6 fr. 50

Diplôme d'Honneur Exposition Culinaire

Sur demande, Echantillon gratuit pour 10 litres

S'adresser au Dépot Général du SUC CANADIEN 8, Rue POULETIER, PARIS 4^e

Dépositaires demandés ; Remise intéressante

Jacques VIELA

29, COURS D'ALSACE & LORRAINE, 29

BORDEAUX

COMMISSION — PRÉSENTATION — TRANSIT

APPROVISIONNEMENTS GÉNÉRAUX

R. C. BORDEAUX 35.283 A

Téléphone 45-75

Adresse télégraphique : MORUSUD

SALON DE LECTURE

CONFORT MODERNE

R. C. BORDEAUX 25. 56 A

ENGLISH SPOKEN

SE HABLA ESPANOL

AD. TÉLÉG : PYRÉNOTEL-BORDEAUX

BORDEAUX

HOTEL & RESTAURANT DES PYRÉNÉES

12 & 14, RUE SAINT-RÉMI, 12 & 14
TÉLÉPH. 45.50

A. LAFARGUETTE
PROPRIÉTAIRE

EAU COURANTE CHAUDE ET FROIDE

CHAUFFAGE CENTRAL

TÉLÉPHONE DANS TOUTES LES CHAMBRES



Calendrier du Mois de Décembre 1928

1 Samedi. — 1^{er} du mois. — A 7 h., messe de la Confrérie du Saint-Rosaire. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut. — A 8 h., réunion des Dames Catéchistes.

2 Dimanche. — 1^{er} dimanche du mois. — Exposition du T.S. Sacrement pendant la grand'messe et les vêpres. — Après les vêpres, procession mensuelle ; puis instruction pour les personnes de langue anglaise. — Les quêtes de ce jour sont au profit des écoles chrétiennes.

3 Lundi. — St François-Xavier, conf. — FÊTE PATRONALE DE L'OEUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI. — Le soir, à 8 h., Office, avec sermon sur les Missions. — Quête par les Dames Zélatrices pour la Propagation de la Foi.

N. B. — RETRAITE DES ENFANTS DE MARIE. — Elle aura lieu jeudi, vendredi et samedi de cette semaine, avec, à 8 h. du soir, prédication et bénédiction du T. S. Sacrement. Toutes les jeunes filles de St-Pierre y sont invitées.

6 Jeudi. — St Nicolas, év. et conf. — Le soir, à 8 h., réunion de l'*Heure Sainte* pour les hommes de la Confrérie du T. S. Sacrement.

7 Vendredi. — 1^{er} du mois. — A 7 h., messe de l'Association du Sacré-Cœur. — Le soir, à 8 h., Office en l'honneur du Sacré-Cœur.

8 Samedi. — L'Immaculée Conception. — La journée est consacrée aux confessions.

9 Dimanche. — SOLENNITÉ DE L'IMMACULÉE CONCEPTION. Fête patronale des Enfants de Marie. — A 8 h., messe (avec chants) pour tous les Fidèles de la Colonie, Comm. gén. des jeunes Filles, des membres de la Ligue Eucharistique et des petits Enfants arrivés à l'âge de sept ans. — A 10 h., grand'messe solennelle. — A 2 h. 1/2, Vêpres, sermon, réception d'Enfants de Marie et procession ; bénédiction du T. S. Sacrement.

11 Mardi. — 2^{me} du mois. — St Damase, conf. — A 7 h., messe du Tiers-Ordre.

16 Dimanche, 3^{me} du mois. — A la messe de 8 h., communion des jeunes filles. — Après les vêpres, réunion des Enf. de Marie au Pensionnat.

Mercredi 19, Vendredi 21 et Samedi 22 : Quatre-Temps, avec jeûne et abstinence.

19 Mercredi. — 3^{me} du mois. — Jour de l'Association des Mères chrétiennes. — Le soir, à 8 h., Office.

23 Dimanche. — 4^{me} du mois. — A 8 h., comm. mens. des garçons.

24 Lundi. — Vigile de la Nativité de N. S.: *Jeûne et abstinençe.*

25 Mardi. — NOËL. — A minuit, messe pontificale aux intentions de tous les Fidèles de la Colonie ; elle est suivie de deux autres messes basses.

L'Angelus est sonné à 7 h. — Des messes sont dites à partir de 7 h. 1/2. — A 10 h., grand'messe. — A 2 h. 1/2, vêpres pontificales, bénédiction papale et Salut du T. S. Sacrement.

27 Jeudi. — St Jean, apôtre. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

28 Vendredi. — Fête des Saints Innocents. — Le soir, à 6 h., chapelet et salut.

31 Lundi. — Fête de St Sylvestre, pape et conf. — Le soir, à 8 h., Office : Vœux de Monseigneur, chant du *Miserere* pour demander pardon à Dieu des fautes commises durant l'année, et du *Te Deum* en action de grâces des bienfaits reçus.



La Bonne Page

34. — LA MISSION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE L'EVANGÉLISATION DU MONDE (Suite)

D'après une statistique récente, la marche progressive de l'Église se résumerait dans les chiffres suivants :

1 ^{er} Siècle :		500.000 Catholiques.		
2 ^e	Siècle :	2 Millions	8 ^e	Siècle : 30 Millions
3 ^e	"	5 Millions	9 ^e	" 40 Millions
4 ^e	"	10 Millions	10 ^e	" 56 Millions
5 ^e	"	15 Millions	11 ^e	" 70 Millions
6 ^e	"	20 Millions	12 ^e	" 80 Millions
7 ^e	"	25 Millions	13 ^e	" 85 Millions
			14 ^e	Siècle : 90 Millions
			15 ^e	" 100 Millions
			16 ^e	" 125 Millions
			17 ^e	" 185 Millions
			18 ^e	" 250 Millions
			19 ^e	" 280 Millions

Ainsi, l'Église catholique nous apparaît dans le monde pareille à une longue caravane dans un immense désert. Elle va, guidée par son chef visible, vicaire de Jésus-CHRIST, vers l'Asie éternelle de la Lumière et de la Paix, sûre de son chemin : la mystérieuse colonne de nuées, qui guida Moïse et les Hébreux vers la Terre promise, s'est reformée pour elle.

En dehors et au-dessus de toute société politique et civile, à travers toutes les époques, tous les climats, toutes les civilisations, parlant toutes les langues en son unique catéchisme, reconnaissant comme siens les enfants de toutes les branches de la Famille humaine, les Blancs, les Jaunes et les Noirs, les civilisés et les sauvages, souvent attaquée, méconnue, critiquée, trahie, abandonnée, elle continue sa marche, semant en route tous ceux qui se sont séparés d'elle, Arius, Nestorius, Eutychès, Photius, Luther, Calvin, Rousseau, Voltaire, et tant d'autres !

Beaucoup s'ébranlent à ses côtés, beaucoup la regardent de loin avec surprise ou indifférence, haine ou envie, beaucoup la combattent, beaucoup l'ignorent, quelques-uns la rejoignent.

Elle marche ...

O Dieu, qui êtes « la Voie, la Vérité et la Vie », si je fais partie de la grande caravane de l'Église catholique, faites que j'y reste jusqu'à la fin ! Et si je n'en suis pas, faites que j'y entre !

Car elle seule « a les paroles de la Vie éternelle » !



LA COMMUNION DES SAINTS

Dieu connu, servi et aimé, au Ciel et sur la Terre, voilà donc ce qu'a voulu et ce que veut Jésus-Christ ; voilà ce que poursuit partout l'Église Catholique ; voilà ce que chacun de nous doit chercher lui-même, en soi d'abord, et dans tous ceux qu'il peut atteindre...

En quoi consiste ce Règne de Dieu ? Dieu règne en une âme quand il y est présent par sa grâce, quand cette âme est pure et vivante, quand elle n'est pas salie et comme morte par suite du péché.

Or ces âmes vivantes, embellies de la grâce de Dieu, resplendissant de la présence de l'Esprit-Saint, se trouvent en trois mondes distincts :

Au **Ciel**, où elles sont récompensées de leurs mérites et d'où elles ne sortiront plus : c'est ce qu'on appelle l'**Église triomphante** ;

Au **Purgatoire**, où, après la mort, elles achèvent de se purifier de leurs fautes avant d'entrer au Ciel : c'est l'**Église souffrante** ;

Sur la **Terre**, où les vrais Chrétiens travaillent à se maintenir dans le bien, en luttant contre le mal : c'est l'**Église militante**.

(A suivre)

MGR LE ROY

Actes paroissiaux du 15 Octobre au 15 Novembre 1928

BAPTÈMES. — Ont été baptisés et sont devenus Enfants de Dieu et de l'Église :

Le 28 octobre : FORGET, Julien-Pierre-Christian. Parrain : Julien Morazé ; marraine : Gracieuse Lalanne. — *Le 30 octobre* : DISNARD, Gervais-Georges-Emile. Parrain : Jean-Baptiste Goëcoéchée ; marraine : Marie Jugan. — *Le 5 novembre* : LÉLOCHE, Thérèse-Marguerite-Jeanne. Parrain : Lucien Briand ; marraine : Ange Disnard. — *Le 11 novembre* : LEFÈVRE, André-Daniel-Joseph. Parrain : Daniel Robicheau ; marraine : Berthe Quémart.

MARIAGE. — Se sont unis par les liens indissolubles du Sacrement de Mariage :

Le 25 octobre : ROBLOT, Gustave-Étienne-Joseph, et EVENOU, Gabrielle. — PLANTÉ, Joseph-Emile-Jacques-Vincent, et MARSOLIAU, Adèle-Marie-Françoise. — *Le 27 octobre* : DERIBLE, Eugène-Ernest, et MOIGNET, Mariette. — *Le 15 novembre* : COLLIN, Elie-Raymond, et ZAVALA, Henriette Etienne.

SEPULTURES. — Ont reçu les honneurs de la sépulture chrétienne en attendant la résurrection des corps :

Le 17 octobre : ELOQUIN, François-Xavier, 64 ans. — *Le 29 octobre* : TRIFOL, Gabriel-Francis, 4 mois. — *Le 5 novembre* : CAMBRAY, Charles-Patrice-Etienne, 1 mois.



Les Droits de l'Homme.

Les Droits de Dieu.

- Est-elle si nécessaire que cela, la Religion ?
- Mon cher ami, poser la question c'est la résoudre.
- Expliquez-vous !...

— Vous n'allez certainement pas me contredire, si je vous rappelle que la Religion nous ordonne d'aimer et de respecter nos parents ; de bien élever nos enfants ; de nous dévouer à notre patrie ; d'obéir à l'autorité légitime ; de ne pas violer les lois justes du pays ; de payer l'impôt ; de ne pas tuer ; de ne pas mentir ; de respecter la propriété, la réputation, la femme et la fille du prochain ; de restituer à son légitime propriétaire tout bien mal acquis ; de se bien conduire, de pardonner les offenses ; de secourir les pauvres et les malheureux ; de se dévouer à ceux qui souffrent ; de consoler ceux qui pleurent ; en un mot, de remplir fidèlement tous ses devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers soi-même. . Or je vous le demande, croyez-vous que toutes ces obligations pourraient subsister, sans la Religion ?..

- Peut-être pas toutes ; mais la plupart !
- Vous paraissiez hésitant dans votre réponse !... Précisez-la !..
- Ce que vousappelez devoirs envers Dieu, ça disparaît avec la Religion, ça va de soi ; mais ce que nous appelons, nous, les Droits de l'Homme, ça reste toujours, c'est indépendant de la Religion, et très suffisant comme base sociale !
- Illusion !... erreur !... erreur totale !... D'ailleurs votre formule : «les droits de l'homme » n'est pas complète !
- Nous ajoutons : « et du citoyen ». Nous disons : les Droits de l'Homme et du Citoyen. Comme ça, c'est complet !
- Non, mon cher ami, votre formule n'est pas encore complète.
- Du coup, je ne vois plus ce qu'il faudrait encore ajouter !
- Je vais vous le dire : Vous ne parlez que des *Droits* de l'homme, et pas du tout de ses *Devoirs*...
- Mais les devoirs entre semblables sont sous-entendus !
- Tellement sous-entendus que dans une société *sans Dieu*, personne ne voudra entendre parler de devoirs, et chacun réclamera âprement ses droits réels ou prétendus... Alors, que de conflits entre appétits opposés



et déchaînés les uns contre les autres!.. Une société *sans Dieu*, mais c'est un vrai royaume de poissons, où les plus forts dévoreront, sans pitié, les plus faibles !

— ! ?

— Pour que vos « Droits et Devoirs de l'homme » aient toute la valeur et toute l'efficacité désirables, savez-vous ce qu'il faudrait ?

— Non !

— Il faudrait de toute nécessité qu'on inscrive d'abord, comme jadis, dans toutes les âmes, les « Droits de Dieu »! Cette urgente opération ne peut se faire que par l'éducation *profondément chrétienne* de l'enfance et de la jeunesse. « Mais aussi longtemps, a écrit le Cardinal Pie, que les Droits de Dieu seront passés sous silence, la confusion régnera par rapport à tous les droits secondaires ; et cette confusion, propice à tous les complots du despotisme, nous reconduira aux alternatives de la servitude et de la terreur ».

LA HIRE

Echos du Mois

DU 15 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 1928

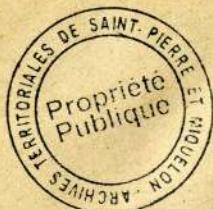
Port de Saint-Pierre. — Les entrées, du 15 octobre au 15 novembre, ont été de 32 vapeurs et de 39 voiliers.

Ce qu'on voit de la route du Cap-à-l'Aigle. — Avant-goût de spectacle hivernal ! Ces blancheurs aperçues récemment et de nouveau disparues, seront bientôt fortement accentuées.

Voici le phare de la Pointe-aux-Canons. Tour blanche, avec feu fixe blanc et vert, dont la hauteur est de 11 mètres au-dessus des hautes mers. Il éclaire les trois quarts de l'horizon et peut être aperçu de 5 à 6 milles.

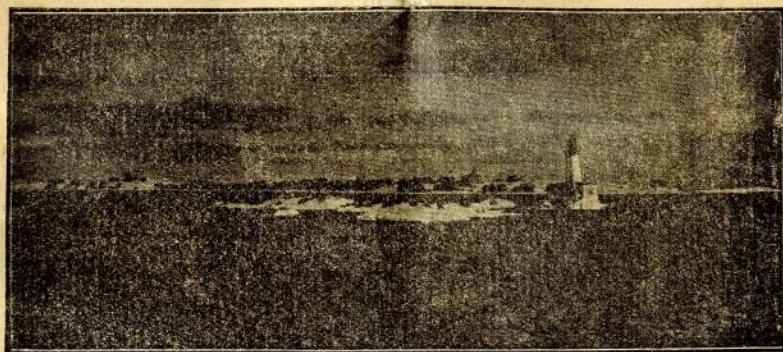
A l'extrême gauche, la petite île du « Massacre ». Dire que là-dessus, jadis, il y avait une habitation !

A l'arrière plan, l'Île-aux-Chiens. Les « Biens » demandent depuis longtemps que leur lopin de terre soit débaptisé et qu'au lieu d'Île-aux-Chiens, on l'appelle l'« Île-aux-Marins ». La dénomination serait plus élevée, et plus digne des habitants. L'église de l'Île domine le Mont-à-Regrets. A sa droite, le presbytère, « le prieuré », où l'excellent Père Lavolé est depuis plus de douze ans à la disposition de ses 446 paroissiens, grands et petits.



L'Île-aux-Chiens a 1km. 800 m. de long et 600 m. de large ; sa circonference atteint 4 km. Elle est distante d'environ 900 m. de la côte Nord de St-Pierre.

Sur la pointe Lecoute, à l'extrémité de l'île, se trouve un feu fixe, rouge et blanc, au sommet d'une tour rouge en fer, à 19 m. au-dessus de la haute mer ; sa portée est de 7 milles.



L'extrémité Nord-Ouest de l'île, faisant face au Cap-Rouge de l'Île Saint-Pierre, est le commencement de la rade dans laquelle on pénètre par trois passes : celle du Nord-Est, celle du Sud-Est et la passe aux Flétans. La rade, longue de plus d'un mille, s'arrondit à son extrémité Sud et prend fin à l'Île-aux-Moules. C'est entre cette île et la Pointe aux-Canoas que commence le port de Saint-Pierre, ou barachois.

La fête du Christ-Roi. — Dimanche, 28 octobre. Instituée par le Souverain Pontife Pie XI, à la fin de l'année jubilaire 1925, la fête du Christ-Roi apparaît comme l'annonce d'une soumission plus pleine et générale du genre humain à l'empire divin. Il ne faut pas — on le comprend dans les milieux chrétiens — que le Christ soit ignoré officiellement. Les conséquences du « laïcisme » (c'est le mot qui traduit la méconnaissance des droits de Dieu, auteur de la Société) ne peuvent être que funestes aux vertus sociales de justice, d'obéissance, de dévouement à la Patrie, en les privant de l'appui d'En-Haut. C'est ce que Mgr le Préfet Apostolique a fait ressortir dans son sermon du jour de la fête.

Les Offices ont été célébrés avec solennité. Après la messe de 7 h. 1/2, le T. S. Sacrement a été exposé à l'adoration des fidèles, jusqu'à l'issue des vêpres.

La fête de Tous les Saints et la fête des Morts. — Elles se suivent très logiquement. L'Eglise triomphante et l'Eglise souffrante nous montrent ceux qui sont morts dans l'amitié de Dieu, — les uns glorifiés au ciel, les



autres achevant de se purifier avant d'aller vivre de la vie des Bienheureux qui ne finira jamais.

Dans un beau sermon, le P. Houée, professeur au Collège, a magnifié les Saints pendant la messe solennelle de leur fête. Le soir, à 6 h., après les vêpres des Morts, Monseigneur a parlé de l'immortalité de l'âme et du dogme du Purgatoire. La vaste église était comble, preuve qu'à Saint-Pierre on se préoccupe de la destinée des âmes et qu'on connaît le moyen d'être utile aux défunts. Toute la soirée, et aussi toute la journée du lendemain, la foule n'a cessé de venir prier et gagner des Indulgences pour les chers Morts.

Le 2 Novembre — Commémoration de tous les Fidèles trépassés — chaque prêtre pouvait dire trois messe. A 9 h., il y a eu un Service très solennel demandé par la Municipalité pour les soldats et marins morts à la guerre. Tous les représentants de l'Autorité, avec M. le Gouverneur et M. le Maire, ont été présents, ainsi que l'Association des Ancien Combattants dont le drapeau, orné d'un crêpe de deuil, se voyait à l'entrée du sanctuaire.

Avant l'absoute, Mgr Heitz, Préfet Apostolique, a montré dans un remarquable discours de circonstance, comment l'âme de nos soldats avait triomphé de la matière et de la force brutale, et quelles leçons découlent de leur sacrifice pour les vivants. Puis toute la paroisse s'est rendue processionnellement au cimetière, en récitant le chapelet, à la suite des enfants des écoles et des Anciens Combattants. Après le chant du *De profundis* au pied de la Croix, près des tombes des victimes de la guerre, deux prêtres ont parcouru les allées et ont bénit les tombes où s'étaient rendus les parents et les amis.

La fête de Monseigneur. — A Saint-Pierre, la Saint-Charles est une fête de famille à laquelle participent toutes les Oeuvres paroissiales. La veille, au Collège St-Christophe, au Pensionnat, à l'Ecole Ste-Croisine, il y a eu des compliments, des vœux, des chants, des fleurs, — de ces choses qui montrent ce que peut réaliser l'éducation chrétienne et les espérances qu'elle permet de concevoir en vue de l'avenir des enfants.

Le lendemain, dimanche, 4 nov., Monseigneur a dit la messe de 8 heures. Beaucoup de communions ont été offertes pour lui : moyen le meilleur d'appuyer auprès de « Qui de droit » les souhaits formés hier, et que Dieu voudra bien exaucer.

Le soir, à 8 h. 1/2, il y a eu une grande soirée récréative au Foyer paroissial. Beaucoup de personnes ont dû rester debout, ou même n'ont pu pénétrer dans la salle qui était comble. Monseigneur, ayant à ses côtés M. Gloanec, Maire, et M. Legentil, Président du Conseil de Fabrique et de la « Saint-Pierraise », était entouré des notabilités de la ville et des dirigeants des Oeuvres paroissiales. La séance était réservée aux grandes personnes ; on ne voyait donc dans la salle qu'un groupe d'enfants qui allaient figurer dans l'un ou l'autre numéro du programme.



Ce programme lui-même était alléchant, grâce au dévoûment des Jeunes de l'«Avant-Garde», et des Enfants de Marie. Il y a eu des scènes gracieuses, comme *Les parfums du cœur*, par les Elèves du Pensionnat. La saynète : *Tout le bonheur aux petites Filles*, par les Elèves de Ste-Croisine, a été très applaudie. Il y a eu des pièces comiques : *Pendant l'orage*, brillamment interprétée par les E. de M. ; *L'homme fort et Merlan*, où les Elèves du Collège ont montré leur savoir faire. Il y a eu des chansonnettes, vivement applaudies aussi, et un chœur de Rossini, *La Charité*, chanté avec brio par la chorale des Enfants de Marie.

Comme intermède, une adresse a été lue à Monseigneur au nom de la Paroisse. Les sentiments qui y étaient exprimés, soulignés par les applaudissements d'une assemblée vibrante, ont prouvé au vénéré Chef de la Préfecture Apostolique de St-Pierre et Miquelon qu'il a su, comme ses devanciers, S. G. Mgr Légasse, devenu Evêque de Périgueux, et Mgr Oster, « dont le souvenir aimé vit encore dans tous les cœurs Saint-Pierrais », gagner et garder toute la sympathie de la population.

Dans sa réponse, Mgr Heitz a laissé parler son cœur. On se rendait compte qu'il était heureux « non de goûter son bonheur, mais de le donner », selon le mot de François Coppée. Il a rappelé, en terminant, ce qui a toujours été son ambition à Saint-Pierre : maintenir les belles et fortes traditions chrétiennes, en particulier dans l'œuvre si importante de l'éducation des enfants à l'école et au catéchisme, — ce en quoi, a-t-il ajouté, il se sait admirablement secondé non seulement par les hommes, mais aussi par les femmes de Saint-Pierre.

Belle soirée qui s'est terminée à 10 h. 1/2 par nombre de *shake hand*.

Naufrage du « Skipper ». — Egare dans une brume intense, ce vapeur est allé se jeter sur les rochers du Cap-au-Diable, au Nord de l'île St-Pierre, dans la nuit du 4 au 5 novembre. Comme il n'avait pas d'installation de T. S. F., il ne put signaler sa détresse ; on ne l'a connue à Saint-Pierre qu'à l'arrivée de quelques hommes de l'équipage qui avaient gagné la terre. Le pilote Lebiguais partit aussitôt en doris ; il réussit à rejoindre le bateau naufragé dont l'avant était sous l'eau, et prit en remorque les canots dans lesquels on avait fait descendre les passagers.

De son côté, le remorqueur « Dangeac » arrivé, lui aussi, sur le lieu du naufrage, essaya de sauver le courrier qu'on savait à bord. Une soixantaine de sacs postaux — le tiers du courrier attendu — furent repêchés non sans peine ; mais dans quel état lamentable sont les lettres, les journaux, les paquets sauvés ainsi ! Les cales de l'avant du « Skipper » contenaient le fret destiné à Saint-Pierre ; tout est perdu, car l'état de la mer ne permit pas



D'opérer des sauvetages de marchandises par près de vingt mètres de profondeur ; et le reste du bateau ne tarda pas à être démolî sous le choc des vagues.

Dans ce naufrage, il n'y a pas eu de perte de vies humaines ; mais la suppression d'une partie des courriers de France, du Canada et des Etats-Unis, la disparition de vivres et marchandises destinés à Saint-Pierre constituent quand même pour la Colonie un vrai malheur.

Le capitaine et l'équipage du « Skipper » sont rentrés à Halifax, leur port d'attache, par le vapeur « Farnorth », le 10 novembre.

La fête de l'Armistice (11 nov.) — A Saint-Pierre, comme dans toutes les paroisses catholiques, les Fidèles ont remercié Dieu d'avoir donné à la France la victoire et la paix, il y a dix ans, à la suite de la Grande Guerre. Nos glorieux soldats tombés au champ d'honneur n'ont pas été oubliés. On a chanté à leur intention le psaume *De profundis*, avant de laisser monter vers le ciel les notes ailees du *Te Deum* d'actions de grâces.

Le programme de la fête civile avait prévu, entre autres, les dispositions suivantes : Dans la matinée, à 11 heures, cortège et gerbes de fleurs déposées au monument des Morts par M. le Gouverneur et les Membres du Conseil d'Administration, par M. le Maire et le Conseil Municipal, par la Chambre de Commerce, par l'Association des Anciens Combattants.

Dans la soirée, concours de tir. Match de pelote au Zazpiack-bat (où l'équipe Carricart - A. Briand a remporté la victoire). A 5 h., cinéma gratuit à la salle des Fêtes. A 9 h., retraite aux flambeaux à travers les principales rues de la ville.

Mouvement des passagers. — ARRIVÉS, le 16 Octobre, par le « Skipper » : Mme Drouot et enfant. — Le 20 Octobre, par le « Farnorth » : MM L. Hardy, P. Lafitte, G. Pasque; Sœur Marie-Claver; Mlles P. Humbert, H. Huby.

PARTIS, le 24 Octobre, par le « Farnorth » : Mme G. Goupillière; Mlle Hacala. ARRIVÉS, le 5 Novembre, par le « Skipper » : M. J. Autin; M. et Mme Campot et enfant. — Le 10 Novembre, par le « Farnorth » : Mlle Madé,

PARTIS, le 10 Novembre, par le « Farnorth » : M. Houmaud; M. et Mme Bourgeois; Mlles A. Detcheverry, M. Fouchard.

ARRIVÉS, le 10 Novembre, par le « Sambro » : M. N. Girardin.

A Vendre : Un terrain sur la route du Cap.
S'adresser à M. Corouge.



Cruelle affection

La mort menace. Attention !

C'est un accident, une chute, un coup, un écrasement.

C'est une congestion, un anévrisme rompu, une embolie, une crise d'urémie.

— Vite le médecin ! Courez chercher le docteur.

— Et le prêtre ?

— Oh ! le médecin d'abord, on verra après.

Et pourtant ce malade, ce blessé, cet écrasé a une âme, une âme immortelle. Et dans quel état ? Et cette âme, tout à l'heure, malgré le docteur impuissant, va paraître devant Dieu, va tomber dans son éternité !... Vous aimez le corps, vous négligez l'âme...

Cruelle affection !

C'est une maladie qui se prolonge ; le médecin est venu, il revient chaque jour. Chaque jour le médecin ment au malade et vous apprend à lui mentir.

— Ce ne sera rien, dit-il au malade. Allons, on va vous soulager !..

Et en sortant : — « Perdu, ce pauvre homme ! Encore quelques jours, encore quelques heures... »

Et le prêtre n'est pas venu. Et le malade qui ne se sait pas en danger, ne songe pas à le demander. Il ne songe pas non plus à Dieu, à son âme immortelle.

Et le malade que l'on trompe, le malade que l'on berne, glisse, sans s'en douter, vers la tombe. Et sa famille lui répète : « Cela ira mieux, il n'y a pas de danger » !

Cruelle affection !

La maladie a fait des progrès : fièvre intense ; faiblesse désespérante ; cœur secoué par des palpitations. Le médecin fait des piqûres, pour fortifier, c'est bien, — pour endormir la douleur, passe encore, — pour endormir le malade, — pour l'endormir en état de péché mortel, barbarie !

Et le prêtre ? Le prêtre, vous n'y songez pas.

— Le malade ne l'a pas demandé !

— C'est vrai, il ne l'a pas demandé, peut-être par indécision, par respect humain, parce que surtout il ne se croit pas mourant. Et il s'endort... pour ne plus se réveiller. Et son âme arrivée en présence de Dieu s'exclame : « On ne m'a pas prévenue » !

Cruelle affection !



Un ami a averti le prêtre ; le prêtre anxieux se présente.

— Oh ! non, Monsieur, pas encore.

— Mais, Madame, votre père va mourir, vous le savez bien.

— Oui, hélas ! mais votre présence l'impressionnerait. Il a encore sa connaissance.

— Précisément : quand il ne laura plus, à quoi bon ?

— Il en mourrait.

— Jamais, Madame, la vue du prêtre ne fait mourir un malade.

— Non, Monsieur, non, je l'aime trop, mon cher papa ... Oh non, non ...

— Vous l'aimez, Madame, et vous ne voulez pas que je l'aide à sauver son âme.

— C'est un si brave homme ! ... Il ne se confessait pas ... mais Dieu est si bon !

— Et s'il est en état de péché mortel ... Voyons, laissez-moi entrer.

— Non, Monsieur, non, je ne permettrai pas que vous entrez, cela lui ferait du mal !

Et le malheureux expire sans s'être confessé.

Cruelle affection !

Et cette barbarie s'exerce en pleine civilisation chrétienne ; et cette cruelle affection sévit quelquefois dans des familles qui se disent catholiques.

Oh ! que d'âmes dont le salut éternel est compromis, par la faute de ceux qui les aimait !

Que l'on prenne des précautions, oui ; c'est délicatesse ; mais que l'on procure à ceux que l'on aime les grands biensfaits qui sont : l'Absolution, le Saint Viatique, l'Extrême Onction, l'Indulgence plénier.

Y eût-il une légère émotion, y eût-il même une profonde émotion, ces grâces ne valent-elles pas la peine de l'endurer ?

Au reste, celle émotion ne tue jamais et souvent ces grâces apportent au malade un sensible soulagement.

Quoi d'étonnant ?

L'Extrême-Onction est instituée pour le soulagement spirituel et *corporal* des malades. Le célèbre Dr Tissot, quoique protestant, reconnaissait que la confession avait sur ses malades une influence excellente.

Non, ils n'aiment pas, ceux qui privent leurs parents de ces réconfortantes consolations ; ils n'aiment pas ceux qui les empêchent d'abréger leur purgatoire ; ils n'aiment pas, ceux qui les exposent à l'enfer éternel.

Leur amour n'est qu'une cruelle affection !

Décanat de Merville.





Un peu de notre Histoire (55).

Nous donnons ici *celle quelle* la suite du procès-verbal de la séance de l'Assemblée générale de la Commune de St-Pierre, du 21 avril 1793.

On se souvient qu'un incident eut lieu au sujet de l'âge requis pour voter. Le président Bordot était d'avis qu'à St-Pierre et Miquelon on pouvoit se passer, à cet égard, des dispositions légales en vigueur dans la Métropole.

Les citoyens Martin, Fuec, Gachot, soutenus par la majorité de l'assemblée, rappellèrent à la loi et le citoyen Bourrilhon protesta contre les dangereuses opinions du Président, et s'écria que les lois de la République française devoient être exécutées dans tous les lieux de sa dépendance.

Alors il s'éleva un tumulte malgré lequel la majorité des *Oui* parvint à ouvrir les *Non* qui se faisoient entendre à l'extrême du côté gauche avoisinant le Président. Dans la même enceinte, le citoyen Bourrilhon s'étant apperçu que le citoyen Banet fils, derrière lequel il se trouvoit, vouloit se porter à un acte de violence contre le citoyen Fuec qui reclamoit l'observation de la Loi des assemblées primaires, l'arrêta et lui repréSENTA avec honnêteté, que toutes voies de fait n'étoient pas permises dans une assemblée.

Le citoyen Powel demanda la parole et l'ayant obtenu, insista sur ce que l'on fit lecture de la Loi relative aux assemblées primaires et témoigna son désir qu'elle fut mise à exécution. Cette motion fut aussitôt appuyée par le citoyen Fuec et beaucoup d'autres membres, et malgré les efforts du Président pour l'effacer, le secrétaire Gachot fut plusieurs articles de cette Loi, auxquels le dit Président vouloit toujours donner une fausse interprétation.

Dans ce moment arriva le citoyen Edouard Silvain, qui ayant demandé de faire connoître à l'assemblée un Décret de la Convention Nationale ayant rapport à la présente discussion et inscrit sur une Gazette qu'il avoit à la main, lut à peu près ce qui suit :

« Que Tout français âgé de vingt un ans révolus, ayant un an de Domicile dans le canton et n'étant point en état de Domesticité, pouvoit voter dans les assemblées : que la distinction de Citoyens-actifs et de Citoyens-non actifs, étoit abolie pour Toujours et qu'il n'existoit plus en France que des Citoyens. »

Aussitôt la Très grande majorité a applaudi et manifesté sa joie, sur ce qu'enfin les Représentans de la Nation avoient reconnu que le Pauvre avoit le droit de voter comme le Riche et qu'on ne pouvoit sans blesser l'Égalité l'accorder à l'un et le refuser à l'autre.



Alors le Citoyen Salmon ayant obtenu la parole, a fait une pétition au nom d'une grande quantité de Français hivernans dans la Colonie depuis une ou plusieurs années, pour obtenir à Ceux d'entre eux qui réunissoient les conditions requises par la Loi, le droit de voter.

Le Président fit difficulté d'admettre cette pétition et plusieurs membres du côté gauche crièrent que *ces Etrangers n'avoient nullement le droit de voter avec eux*. La majorité de l'assemblée désapprouva hautement ces cris, d'autant plus inconsidérés, que partout ailleurs, on auroit avec raison entaché d'aristocratie ceux de qui ils partoient, puisqu'ils dénotoient par là une intention formelle d'établir des Distinctions parmi des français Libres et parfaitement égaux en droits.

Le Citoyen Fuec ayant converti cette pétition en motion, demanda qu'il fut sur le champ délibéré et arrêté, si les Pétionnaires avoient droit, ou non, de voter ; cette motion appuyée du plus grand nombre, a été constamment étudiée par le Président et rejetée par les membres à l'extrême du côté gauche qui voyant leur minorité et d'après un signal que le citoyen Laffitte, père, leur fit avec son chapeau, prirent leur élan et sortirent du chœur où ils formoient un Groupe de Rebelles à la Loi et D'ennemis de la Tranquillité. Néanmoins s'étant retournés et ayant vu que l'assemblée continueroit sa séance et ne faisoit même pas attention à leur départ et craignant, sans doute, que le Président Bordot, pendant leur absence, ne put se dispenser de suivre les Loi, dont la majorité ne cessoit de réclamer l'Exécution, ils rentrèrent et persistèrent à troubler la paix que tous les Bons Patriotes tachoit en vain de ramener dans l'assemblée.

(A suivre)



A Saint-Pierre. — Objets perdus, Objets trouvés.

Objets trouvés à l'église : *Livres de messe, chapelets, sacs à mains, gants, etc.* — Les réclamer chez le Frère Sacristain.

Objets perdus. — *Un trousseau de clefs.* — Le 6 novembre, par M. Pierre Hacala, *un billet de 20 dollars.*

Objet trouvé. — *Une longue vue.* — Au Foyer paroissial : *Une clef.*



A VENDRE : Une propriété située rue Nielly.

S'adresser à Mlle Joséphine Yvon.

A Vendre : Une Maison, à l'Île-aux-Chiens.

S'adresser à Mme Lenorais, à St-Pierre.



Chronique de l'Ile-aux-Chiens (DU 15 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 1928)

SÉPULTURE. — A reçu les honneurs de la sépulture chrétienne, en attendant la résurrection des corps :

Le 21 octobre : Eugène CHATEL, 3 mois. — Le 30 octobre : Vve Marie-Louise FRÉMONT, née RUEL, 68 ans.

Nouveau Médecin à l'Ile. — M. le Dr Hardy remplace M. le Dr Gayot. Comme ses prédécesseurs depuis 1912, il réside à St-Pierre et vient à l'Ile les mercredis et quand on va le chercher.

C'est lui que M. le Gouverneur a délégué pour le représenter au service funèbre du 2 novembre et à la manifestation du 11, au monument de nos Morts pour la France.

A la salle de l'Etoile. — Les Jeunes de l'« Union Sportive » ont donné, le 25 et le 26 octobre, des soirées théâtrales réussies. Leurs coups d'essai, a-t-on dit, ont été des coups de maîtres en l'art de distraire honnêtement.

Depuis, on a repris, le dimanche soir, les amusantes soirées de cinéma.

Chemin de la Croix. — Les tableaux des 14 stations sont enfin arrivés par le « Celte ». Les plaques sont en fonte et mesurent 56 cm de largeur sur 45 de hauteur. Dès qu'elles seront en place, on pourra procéder à la cérémonie de la bénédiction.

Propagation de la Foi. — La collecte annuelle de la paroisse, pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi, a produit la somme de 375 fr.

A Vendre

Un Moteur 6 H. P. marque Latrope. — Un traîneau de Iutxe.
S'adresser à Noël Malenfant

Un souvenir à conserver.

Il reste plusieurs collections du *Foyer paroissial* des années parues soit : 1924, 1925, 1926 et 1927.

Dans plus d'une famille, on serait sans doute heureux d'avoir ces pages, de les garder, de les relire, puisqu'elles font revivre des choses d'un passé connu et souvent aimé.

Prix de la collection d'une année : 6 fr. -- Les 4 années : 20 fr.
S'adresser au Foyer.



Promenade botanique

à travers les Iles St-Pierre et Miquelon (9)

La famille des **Renonculacées** — plantes herbacées, annuelles ou vivaces, à feuilles entières ou multiples et à fleurs pentamères jaunes ou blanches — comprend plus de cent espèces. Elle fournit aux habitants de nos îles des remèdes... à presque tous les maux.

Voici d'abord l'**Herbe jaune**, ou **Savoyarde**, préconisée pour le pansement des plaies.

Puis c'est l'**Héllébore**, *Helleborus foetidus* (L.), dont « quatre grains, au témoignage de La Fontaine, suffisent pour se purger ».

C'est l'**Anémone du Groënland** (Muller), dont la médecine populaire fait usage comme vésicant, contre la teigne, la paralysie et les rhumatismes.

C'est le *gold-thread*, ou **fil d'or** des Anglais, qui utilisent la teinture de sa racine dans les aphes de la bouche.

Rappelons que la plupart des **Renonculacées**, à l'état frais, sont âcres et vénéneuses ; séchées, elles perdent ces propriétés. On ne doit s'en servir qu'avec beaucoup de précautions.

Parmi les **Nimphacées**, il faut signaler le *Vuphar latium* (Sm), ou **Néunphar jaune**, plante vivace, à longueur très variable, commun dans les étangs, les mares et les cours d'eau peu rapides et à fond de limon. Les fleurs ont la largeur d'une pièce de cinq francs ; leur odeur a été comparée à celle du brandy, ce qui a valu à la plante, chez les Anglais, le nom de *Brandy bottle*.

La **Sarracénie**, *Sarracenia purpurea* (L), possède un rhizome épais d'où partent des feuilles ordinaires disposées en rosette et des ascidies, ayant l'aspect de cornets. Ces ascidies, souvent ornées de brillantes couleurs, remplissent un office très curieux : l'eau de pluie y séjourne en plus ou moins grande quantité ; et une foule de petits insectes, attirés par une sécrétion sucrée, viennent s'y noyer, pour le plus grand profit de la plante, qui s'assimile leur substance.

La **Sarracénie pourpre** était vantée jadis contre la variole. Le *Formulaire des médicaments nouveaux*, de Réveil, indique les formes pharmaceutiques sous lesquelles on l'emploie. Disons que si les succès qu'on lui attribue sont confirmés, la Colonie de Saint-Pierre et Miquelon pourrait en fournir une grande quantité, car elle est excessivement commune dans tous les endroits tourbeux.



Chronique de Miquelon

(DU 15 OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE 1928)

BAPTÈME. — A été baptisé et est devenu enfant de Dieu et de l'Eglise, le 11 novembre : Noël-Julien BOISSEL. Parrain : Arsène Boissel; marraine : Héloise Vigneau.

Nouveau Médecin. — Depuis le départ du Dr Bousselet, Miquelon se trouvait sans médecin. Par le dernier courrier nous est arrivé son successeur dans la personne du Dr Dunau, médecin civil, qui a exercé à Nice pendant plusieurs années. Il n'a pas trouvé ici une Côte d'Azur !

Travaux. — En attendant les jours froids et le poudrin, les pêcheurs Miquelonais font l'inspection des murs de leurs maisons. En maint endroit, des renforcements à la base ont été jugés nécessaires; ailleurs on se contente de boucher les fissures.

Il se construit aussi plusieurs maisons neuves, pour recevoir des jeunes ménages, dit-on. De fait, il se prépare toute une petite série de mariages.

Après le naufrage du « Skipper ». — On commence à évaluer les pertes que Miquelon subit du fait de ce désastre. Les colis destinés aux familles et engloutis dans les flots, représentent une somme de plus de 30.000 fr.

Résultat de la campagne de pêche. — La morue est séchée et livrée. Le voilier « John Milet » est venu sur rade prendre un chargement de 4.500 quintaux de morue sèche. Le « Dangeac » transportera à St-Pierre le lot qui reste, soit 4.800 quintaux. Le produit global des pêches de Miquelon, pour l'année 1928, atteint 9.300 quintaux de morue sèche. Le prix est de 7 dollars 30 cents le quintal; au total : 67.890 dollars, soit environ 1.697.000 frs à répartir entre 75 patrons de doris. Il en résulte qu'une pêche moyenne rapporte à chacun dans les 22.000 frs. En déduisant de cette somme 5.000 frs pour le sel, la gazoline et les autres frais, le revenu net d'une pêche moyenne se tient aux environs de 17.000 francs. Ce chiffre n'est pas à prendre d'une façon absolue, les pêches de la dernière campagne étant très mégales.

Les plus belles pêches atteignent 200 quintaux au sec; d'autres, par contre, restent au-dessous de 100 quintaux. Néanmoins, à cause des prix élevés du poisson, la campagne de pêche de l'année 1928 comptera parmi les bonnes campagnes pour le plus grand nombre des pêcheurs.

Extraits concentrés

Pour Liqueurs et Sirops

Spécialité de flacons dosés pour un litre

Gros & Détail

P. LE TIEC, à Saint-Pierre.



SAINT-PIERRE (îles Saint-Pierre et Miquelon)

SAINT-PIERRE SLIPS AND STORES C°

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.250.000 FRANCS

Rue du Littoral

Cales de Halage

APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL

CHARBON - GIMENT - BOIS

FOURNITURES POUR LA MARINE

CONSIGNATION: NAVIRES & CHALUTIERS

QUAIS & ENTREPOTS

AGENTS DES MARBRERIES GÉNÉRALES

GOURDON DE PARIS - REPRÉSENTANTS

DES MOTEURS AMÉRICAINS L. A.

Magasin de détail . Angle des Rues Nielly et du Barachois

À LOUER

Une Maison est à vendre

Rue Sadi-Carnot

S'adresser à Mme Vve Calvairac.

Farines

Demandez la marque

« Royal Household »
Dépot chez H.-A. PATUREL

Représentant

The Ogilvie Flour Mills Co

Montréal

HOTEL ROBERT

Quai de la République

Mme Vve Bailly

Modes - Nouveautés - Chapeaux - Soieries
Fourrures - Parfums.

Le meilleur des reconstituants

VIN DU CAP CORSE

recommandé aux personnes faibles
Se trouve dans les principales épiceries.

H.-A. PATUREL

Commissions - Consignations

Gros & Détail

Alimentation, Vins, Liqueurs,
Tissus, Confections, Chaussures,
Parfums de Luxe, Farines ,Grains, Foin.

TELEPHONIE SANS FIL

Postes complets de 1 à 8 lampes

Hauts Parleurs - Piles - Accus

Toutes pièces détachées

A « L'ART MODERNE »

Agrandissements - Reproductions
Transformations photographiques

Demandez renseignements & références

F. Olano

P. Le Tiec

Alimentation générale

Produits de choix

Demi-gros et détail

ALBERT BRIAND

Rue de la Poudrière.

Epicerie - Mercerie - Quincaillerie.

Joseph Girardin

Boucherie - Charcuterie - Légumes
Oeufs, etc. Fournisseur des navires.



SAINT-PIERRE (Îles Saint-Pierre et Miquelon)

« NEW-YORK STORE »

— MAISON POUR L'HABILLEMENT —

LIQUIDATION SENSATIONNELLE

de tous les articles en général

MAISON, MEUBLES, ET MARCHANDISES

Tout est à vendre avant le 1^{er} janvier : PROFITEZ-EN !*Pour ce qui concerne la maison,**s'adresser à M. Enguehard, notaire*

Des prix spéciaux sont faits à MM. les Commerçants

A. DuguéBoucherie — Charcuterie — Légumes—
Oeufs,etc. — Fournisseur des navires.**Auguste DÉROUET**Constructeur breveté de navires.
Entrepreneur en tous genres.**Vve Andriaux et Fils***Rue du Barachois*Modes - Nouveautés - Chapeaux - Soieries
Bois du Canada.
Commission - Importation - Exportation -
Représentation.
Agents exclusifs: Vins de Bourgogne et
Cassis (Vial et Cie, Belleville-s-Saône). -
Vins de Bordeaux (Descas, Bx) -- Vermouth Cinzano.**Pension-Restaurant**Mme Cadet - Echeverry.
Quai de la Roncière.**Joseph GAUTIER**Boucherie - Charcuterie - Légumes
Oeufs, etc. Fournisseur des navires.**PIERRE COGNY, rue Borda**Epicerie - Liqueurs - Légumes
Articles divers**A. MAUFROY***Quai de la République*
Commission - Représentation
Importation - Exportation.**LA « MORUE FRANÇAISE »**& Sècherie de Fécamp
Sous-Agence Nord
Denrées de toutes sortes.**La « Morue Française »**Armement à la grande pêche
et au long cours.
Approvisionnements généraux.**Payez-nous une visite**
avant d'acheter vos caoutchoucs
pour l'automne.**Albert BRIAND**



SAINT-PIERRE (Îles St-Pierre et Miquelon)

HOTEL LALANNE
QUAI DE LA RONCIÈRE

Lespagnol Frères
QUAI DE LA RONCIÈRE

Appareils de chauffage en tous genres.
Pose de prises d'eau. Spécialités d'installations de salles de bains et de cabinets inodores.

Boulangerie L. LEFRESNE

Fourniture de pain pour la ville et les navires - Pain de fantaisie
Ouvert à toute heure.

C. P. Chartier et Cie,
Représentant de la Maison Peugeot
Bicyclettes.

A Louer

Louis Hardy Legravillais,

AGENT Imperial Oil Limited
Great West Wine Co
Collin et Bourrisset: Vins de Bourgogne
Delbeck et Cie, Reims — Champagnes
Fournier-Demars de Bourges —
Liqueurs.

Folquet Frères

Agents Champagne « Heidsieck » monopole — Ship brokers — Importateurs de toutes les marques de Whiskies et de Liqueurs.

J. Nicolas,

Vins et Liqueurs — Alimentation — Articles de fumeurs — Sacs et papiers d'emballage — Cigarettes Nationales.

PÊCHERIES DE FRANCE

Agence de St-Pierre
Commissions — Consignations - Denrées
Vins et Spiritueux

Julien MORAZÉ
Quai de la Roncière.

*Armement - Commission - Consignation - Alimentation
Liqueurs - Confections - Chaussures
Fournitures en tous genres*

REPRÉSENTANT

Cognac : Maison Bisquit - Dubouché, Jarnac

Champagne : V^e Cliquot - Ponsardin, Reims

Vins fins : Roseheen et C^e, Bordeaux

Armement : Société Nouvelle des Pêcheries à vapeur, Arcachon

Morues : Société des Sécheries frigorifiques de Bassens, Bordeaux

Armement : Maison Ch. Leborgne, Paris

Assurance Maritime : The Board of Underwriters of New-York, N.-Y.

Assurance contre l'incendie : Phoenix Insurance Co limited of London

Moteurs marins : The Hubbard Motor Co, Connecticut.

Imprimerie du « Foyer Paroissial »

Cartes de visite. — Lettres d'invitation et autres travaux d'impression.

S'adresser à l'Imprimerie.



LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Siège social à TORONTO, Canada.

Actif au delà de 500 Millions de dollars.
Capital versé : 20 Millions de dollars.
Fonds de réserve : 20 Millions de dollars.

Ancien ou Nouveau Monde

Les lieux diffèrent mais le principe général demeure le même. En Orient comme en Occident, et dans le monde entier, l'une des conditions du succès est l'indépendance financière, — la tranquille assurance de ne point manquer des choses qui agrémentent la vie.

L'appui le plus efficace, le plus sûr et le plus pratique dans la voie de l'indépendance financière est le compte d'épargne à la banque.

Vous ouvrez et conservez un compte d'épargne sans payer aucune commission. Vos fonds s'accroissent en toute sécurité, sans nécessiter de votre part ni effort ni surveillance. Vos profits restent inchangés, même à travers les périodes de dépression financière. Votre argent est en sûreté et vous pouvez le toucher dès que vous en avez besoin.

Cette Banque a pour principe d'accorder à tous les déposants, que leur compte soit gros ou petit, la plus grande somme de services et de considération.

Heures de Bureau

Matin : De 10 h. à 11 h. 30. Soir : De 1 h. à 4 h.

Agence de St-PIERRE & MIQUELON

G. D. DALLAIRE,

Directeur.

Votre Compte d'épargne est votre Fonds d'indépendance